

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 février 2012**

Décision n° **B-2012-2963**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur les parcelles cadastrées sous les numéros 43 et 44 de la section AY, situées 13, rue Claudius Collonge et 3, rue Dugas Montbel à Lyon 2°

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme David M.), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Bouju, Assi.

Absents non excusés : MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 février 2012**Décision n° B-2012-2963**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur les parcelles cadastrées sous les numéros 43 et 44 de la section AY, situées 13, rue Claudius Collonge et 3, rue Dugas Montbel à Lyon 2°**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par actes des 23 juillet 2007 et 25 mai 2009, d'un tènement de 242 mètres carrés situé 13, rue Claudius Collonge et 3, rue Dugas Montbel à Lyon 2° et cadastré sous les numéros 43 et 44 de la section AY.

Ce tènement est en cours de cession à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour y réaliser un bâtiment à usage de foyer "jeunes actifs" qui permettra d'accueillir 38 résidents.

Il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise l'OPH du Rhône, ou toute société se substituant, à déposer un permis de démolir et de construire portant sur le bien précité ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, ou toute société se substituant, à déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le bien communautaire cadastré sous les numéros 43 et 44 de la section AY, situé 13, rue Claudius Collonge et 3, rue Dugas Montbel à Lyon 2°, en vue de la réalisation d'un bâtiment à usage de foyer "jeunes actifs".

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 février 2012.